



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 13 mars 2023 à 19h00

Vice-président : M. Willy Schärer

Secrétaire : M. Adnan Askandar

Sont présents : 18 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mmes E. Fernandez, H. Houttuin, M. Perrenoud – MM. P. Serini, J. Matthey-de-l'Endroit,

La Presse : Mme I. Nicolet-dit-Félix

Public : ---

Légende :

CC = Conseillers communaux

PDC = plan directeur cantonal

ZAC=zone artisanale
et commerciale

CG = Conseil général

PDR = plan directeur régional

CF = Commission financière

PAL = plan d'aménagement local

CE = Conseil d'Etat

ZUD = zone d'utilisation différée

CU = Commission de l'urbanisme

CSI-TP = Commission des services industriels

CEnv. = Commission environnement

CEC = Commission des études et constructions

CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations

Le vice-président ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. A. Askandar : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le vice-président sur 24.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme S. Staub (PS) : J'aimerais remercier l'administration car ces PV sont toujours très bien tenus et clairs.

3. **Rappel de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un membre à la Commission des Naturalisations & Agrégations, siège vacant
5. Nomination d'un membre à la Commission de l'Environnement, siège vacant
6. Nomination d'un membre à la Commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit Le Clos, siège vacant
7. Nomination de 2 membres à la Commission Sports/Loisirs/Culture (SLC), sièges vacants
8. Nomination d'un (e) délégué (e) au Centre Le CAP, siège vacant
9. Nomination de 3 membre au Conseil d'Evènements Scolaires (CESC), sièges vacants
10. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au Plan spécial Marais aux Chevaux – accès d'urgence
11. Demande de crédit d'investissement de CHF 85'00.00 relatif au remplacement d'un câble électrique basse tension (BT) au chemin des Rochettes, rapport à l'appui
12. Demande de crédit d'investissement de CHF 76'000.00 pour pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public, rapport à l'appui
13. Lettres et pétitions
14. Motions et propositions
15. Communications du Conseil communal
16. Interpellations et questions
17. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Nomination d'un membre à la Commission des Naturalisations & Agrégations, siège vacant**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe PS propose Mme Suzanne Staub comme membre à ladite commission.

Le vice-président : Pas d'autre proposition, la candidature de Mme Suzanne Staub est acceptée par applaudissements de l'assemblée.

5. **Nomination d'un membre à la Commission de l'Environnement, siège vacant**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe PS propose M. Adnan Askandar comme membre à ladite commission.

Le vice-président : Pas d'autre proposition, la candidature de M. Adnan Askandar est acceptée par applaudissements de l'assemblée.

6. **Nomination d'un membre à la Commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit Le Clos, siège vacant**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe PS propose M. Adnan Askandar comme membre à ladite commission.

Le vice-président : Pas d'autre proposition, la candidature de M. Adnan Askandar est acceptée par applaudissements de l'assemblée.

7. **Nomination de 2 membres à la Commission Sports/Loisirs/Culture (SLC), sièges vacants**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe PS propose M. Balázs Sütö comme membre à ladite commission.

Le vice-président : Pas d'autre proposition, la candidature de M. Balázs Sütö est acceptée par applaudissements de l'assemblée.

8. **Nomination d'un (e) délégué (e) au Centre Le CAP, siège vacant**

Le vice-président ouvre la discussion, aucune proposition n'est faite de la part des différents partis PS/PLR.

9. **Nomination de 3 membres au Conseil d'Evènements Scolaires (CESC), sièges vacants**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (PS) : *Au point 9 du présent ordre du jour, le remplacement de 3 membres pour le Conseil d'Evènements Scolaires (CESC) est attendu.*

Le groupe du PS s'est positionné lors du CG du 26 septembre 2022 concernant la proposition de nouveaux membres pour cette commission en ces termes, je cite :

Le parti socialiste reproposera de nouveaux membres au sein du CESC qu'aux conditions suivantes :

- une réflexion organisationnelle devra être menée*
- un cadre de fonctionnement définissant clairement les périmètres d'action de chacun des membres sera mis en place*
- cette réorganisation sera validée et soutenue par l'ensemble des membres de l'exécutif (CC)*

A ce jour, aucune indication sur les mesures prises pour éviter les disfonctionnements de cette commission ne nous est parvenue.

Cette situation nous amène à ne pas proposer de membres pour cette commission.

Merci de votre attention.

Le vice-président : pas d'autres propositions.

10. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au Plan spécial Marais aux Chevaux – accès d'urgence**

Le vice-président ouvre la discussion :

Mme S. Staub (PS) : Je remercie notre conseillère communale qui nous a bien expliqué tout le sujet. Nous n'avons pas d'autres questions à ce propos.

11. **Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.00 relatif au remplacement d'un câble électrique basse tension (BT) au chemin des Rochettes**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS) : *Etant mandaté par le groupe socialiste lors de notre séance de préparation du CG, j'ai bien lu le point 1 « Situation » du rapport du CC. Pour bien comprendre ce qui se passe au Chemin des Rochettes et afin de pouvoir intervenir ce soir, je me suis rendu sur place et ai pu discuter avec un propriétaire d'une villa concernée ainsi qu'avec des employés de chantier engagés pour effectuer ces travaux.*

Il est quasi évident que le câble principal passant sous la route principale des Rochettes est en fort mauvais état, voire défectueux et dangereux. Il doit être impérativement changé et ceci au plus vite.

Après ce travail effectué, il sera alors possible de raccorder les villas, comme à l'origine, et supprimer les câbles aériens provenant d'un tableau électrique temporaire installé en bordure de route et qui assure momentanément l'alimentation des maisons d'habitation.

Il est clair que par rapport à la situation, nous n'avons pas le choix. Nous devons accepter ce crédit. Le groupe du Parti socialiste a compris cette urgence et accepte à l'unanimité celui-ci.

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : Au vu de la situation et des besoins d'urgence, la Commission SI/TP accepte le crédit alloué au remplacement du câble d'alimentation du secteur des Rochettes.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : *Le préavis de la CF a été sollicité le 1 février 2023 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.- muni de la clause d'urgence afin de remplacer rapidement le câble électrique basse tension BT au chemin des Rochettes.*

La CF a analysé le rapport transmis et a donné un préavis positif le 6 février 2023 malgré un rapport quelque peu synthétique. En effet, difficile de comprendre la réponse technique relative à la défektivité annoncée au travers de la documentation reçue.

Dans le préavis pour cet engagement financier de CHF 85'000.-, la CF a insisté pour qu'une analyse des coûts soit faite au plus près des besoins réels même sous la pression du temps.

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR accepte le crédit d'investissement de CHF 85'000.00 relatif au remplacement d'un câble électrique au chemin des Rochettes.

Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

12. Demande de crédit d'investissement de CHF 76'000.00 pour pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public

Le vice-président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR et SI/TP) : *Si, dans un premier temps l'aspect « protection environnemental » des mesures d'extinction nocturnes n'étaient pas une priorité pour le groupe PLR, l'entrée en force de la crise énergétique, l'automne dernier, nous a incité à revoir notre position.*

Encore fallait-il en être convaincu !

Avec du recul il apparait que l'extinction nocturne a été bien acceptée par la population et il semble, de ce fait, cohérent d'en poursuivre l'exercice.

Depuis plusieurs années des communes, dont notamment Val de Ruz, ont implanté ces mesures, et c'est, sur la base de leurs expériences que l'on constate, que bien que le poste de l'éclairage public représente moins de 4% de la consommation électrique d'une commune, les mesures d'extinction nocturne engendrent une diminution d'environ 30% de ce poste.

Pour Cornaux cela peut représenter environ de 18'000 KWh, ce qui, au tarif actuel, amène un montant d'économie approximatif de 3500.-/année.

Les montants exacts n'étant pas connus pour notre commune, il s'agit d'une extrapolation de ceux de Val-de Ruz. Ces indications étaient nécessaires au groupe PLR, afin de se convaincre de la pertinence économique du crédit d'investissement demandé.

Il a également été pris en compte que si, durant cet hiver, les dispositions adoptées par le canton et les communes, qui limitaient le besoin d'éclairage des passages piétons, il est probable que l'on reviendra aux dispositions fédérales qui obligent l'éclairage des passages piétons de nuit, et seuls l'installation de détecteurs permettra de s'y adapter.

Le rapport du CC décrit de façon détaillée l'implantation et les perspectives d'utilisation des dispositifs choisis. Le projet proposé nous permet d'implémenter une solution, certes onéreuse, mais permettant une grande souplesse de la gestion de nos lampadaires.

Au vu des points ci-dessus, le groupe PLR accepte le crédit proposé.

La commission SI-TP soutient également ce crédit.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : *Lors du CG du 26 septembre 2022, le législatif communal s'est prononcé en faveur de la poursuite de l'étude pour la solution dite « Extinction nocturne automatique par détection ».*

Le rapport du CC relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 76'000.- pour la réalisation de ce projet éclaire la CF, c'est le cas de le dire. Pourtant quelques zones d'ombres subsistent.

En effet, reste une question ouverte; lors de la présentation du projet à la CF, il avait été question d'un test pour confirmer la pertinence de l'installation de détecteurs sur l'ensemble des lampadaires. Qu'en est-il ? Doit-on comprendre que la réalisation de l'ensemble de l'installation sera remise en question si les résultats attendus ne sont pas satisfaisants ?

La CF soutiendra cette demande de crédit pour autant que le CC nous assure que la première étape de la réalisation passera bien par la mise en place d'une zone test qui permettra de valider la suite de l'installation de détecteurs sur l'ensemble des mâts d'éclairage.

Merci au CC de nous fournir cette information.

M. M. Meli (PS) : *Le groupe socialiste de Cornaux s'est réuni le 6 mars afin débattre du rapport relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 76'000.00 pour pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public.*

L'extinction nocturne automatique par détection nous paraît être la meilleure façon d'économiser l'énergie si précieuse de nos jours. Nous nous réjouissons que ces essais soient organisés afin d'optimiser cette manière de faire.

Concernant la sécurité, il sera rassurant de pouvoir se déplacer dans notre village sans se retrouver dans la nuit noire tout de même un peu angoissante. Nous pensons que, à l'avenir, pour le respect de notre nature et de notre planète cette décision va dans le bon sens.

Vous comprendrez donc que le groupe socialiste soutient l'arrêté qui nous est soumis ce soir. Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je réponds à la CF. Effectivement, il y aura un test qui sera fait sur les lampadaires neufs de la rue du Vignoble.

Ils seront équipés de boîtiers et ensuite si cela s'avère concluant, le reste sera changé. Je reviendrai vers les Commissions une fois que les résultats seront connus. Si ces derniers sont positifs, il faudra également réfléchir à la manière de procéder pour l'installation de ces boîtiers.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

13. Lettre et pétitions

Néant.

14. Motions et propositions

Néant.

15. Communication du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Le CC vous informe que le mandat a été donné à RWB SA pour le projet du PAL (Plan d'Aménagement Local) qui va débiter la semaine prochaine. Le rendu est prévu juin 2024, avec une votation à votre autorité en février 2025.

16. Interpellations et questions

Néant.

17. Divers

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR félicite très sincèrement Pascale Leutwiler pour son élection comme candidate au Conseil des Etats lors de la primaire du PLR Neuchâtelois. Pascale nous sommes très fiers de te compter parmi nous et te souhaitons une très bonne campagne pour les élections fédérales.

Applaudissements de l'assemblée.

M. L. Krebs (PLR) : Est-ce que le CG a le droit d'être informé sur la vente du terrain des Sauges ?

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Ce terrain a été vendu au Groupe E SA selon conditions qui ont été soumises à la CF l'année passée.

M. L. Krebs (PLR) : Le CG n'a pas le droit de savoir ce qui se passe sur la vente de biens de la commune ?

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Effectivement ces transactions ne passent plus par une validation du CG mais par un préavis de la CF. Il s'agit du terrain qui se trouve vers la petite centrale à gaz. Il y a des conditions qui ont été demandées par la CF et qui ont été rajoutées à l'acte de vente.

M. L. Krebs (PLR) : J'estime que le CG pourrait en être informé.

M. J.-M. Cantin (CC) : Concernant les procédures en cas de ventes ou d'achats : L'introduction de la loi sur les finances LFinec a modifié au niveau cantonal aussi bien que communal le principe. Auparavant, toute vente ou acquisition était du ressort du Législatif. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi (il y a 5-6 ans), la compétence a été donnée à l'Exécutif sous réserve des préavis des CF. En l'état actuel, pour les biens du Patrimoine financier c'est l'Exécutif qui est compétent pour toute acquisition ou vente de biens pour autant que la CF donne son préavis positif.

Concernant le Patrimoine administratif, nous ne pouvons pas le vendre puisqu'il est nécessaire au fonctionnement de la commune.

Ce terrain a été proposé il y a déjà plus de 12 ans, celui-ci est zone industrielle, nous avons eu plusieurs propositions d'achat. A l'époque la CF avait demandé qu'une information lui soit donnée par rapport à l'utilisation que veut en faire l'acheteur. Chose a été faite et ainsi l'acte de vente a pu être signé.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Juste un petit éclaircissement par rapport à ces nouvelles dispositions. Est-ce qu'il y a une limite financière à la compétence du CC et de la CF.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il n'y a pas de limite donnée.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Donc, libre à vous de brader notre village à qui mieux mieux.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le CC travaille dans l'intérêt de la commune et de la population et n'a aucune envie de brader quoi que ce soit.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je prends acte que le CC actuel présente ses prérogatives mais que tout change.

M. P. Staub (PS) : Une petite remarque par rapport à la jeunesse de Cornaux. Il s'agit du terrain de football. Est-ce que l'on va mettre l'accent sur les vestiaires, ce serait dommage de ne pas les soutenir.

M. J.-M. Cantin (CC) : Concernant les vestiaires de Cornaux, la Commission CEC, dans le cadre du mandat d'effectuer l'état des lieux des bâtiments communaux, a procédé à la visite des lieux. Ce bâtiment nécessite une remise en état des lieux et elle a demandé à l'Exécutif de mandater un architecte pour une étude de faisabilité. Celle-ci est en cours d'élaboration. Il a déjà fait 4 versions car nous avons dû tenir compte des capacités financières de la commune.

Le premier projet se montait à env. 3 mio, donc impossible pour la commune de mettre une telle somme.

Il faut savoir qu'il y a eu une expertise sur ce bâtiment et qu'il y aura des travaux de désamiantage.

Mme S. Staub (PS) : Je remercie L. Krebs d'avoir posé cette question car je trouve qu'il serait judicieux que le législatif soit informé.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 19h38.

Cornaux, le 13 mars 2023
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le vice-président, Le secrétaire,

Willy Schärer

Adnan Askandar